

CHRONIQUE DIOCESAINE

Circulaire No 94 de M. l'Administrateur du diocèse de Montréal au clergé :

Archevêché de Montréal, 8 décembre 1888,

MES CHERS CONFRÈRES,

Sur la demande qui lui en a été faite par plusieurs évêques, (1), notre très Saint-Père le Pape a bien voulu accorder que, le 31 décembre courant, le très saint Sacrement soit exposé à l'adoration des fidèles dans les églises et chapelles de chaque diocèse, et qu'en sa divine présence le chapelet soit récité, et que l'on y chante le *Te Deum*, puis le *Tantum ergo* avec certaines oraisons, qui sont mentionnées dans le décret *Urbis et Orbis* du 1er novembre dernier. Je vous en transmets la traduction.

Une indulgence plénière est aussi accordée à tous les fidèles, aux conditions mentionnées dans ce décret.

Sa Sainteté désire que les catholiques du monde entier se réunissent auprès du saint Sacrement pour y rendre leurs actions de grâces au Seigneur, et " pour attirer sur tous les abondantes effusions de la miséricorde divine. "

L'Eglise a eu, cette année, un triomphe remarquable dans la personne du vicaire de Jésus-Christ. Bien que captif au Vatican, notre Père commun a vu tour à tour chaque nation venir s'incliner auprès de son trône, recevoir ses conseils salutaires; avec la force nécessaire pour combattre les bons combats en ces jours de lutte et d'angoisse que traverse le Siège apostolique. L'affluence a été immense. Le Jubilé sacerdotal de Léon XIII a fixé l'attention de l'univers catholique. C'est pour terminer dignement les fêtes jubilaires que nous sommes tous convoqués à nous assembler en la présence du divin Sacrement. Nous y remercierons le Tout-Puissant pour les consolations qu'il a accordées au très Saint-Père pendant cette année, et nous prierons avec ardeur le ciel de rendre au Siège apostolique la liberté à laquelle il a droit.

Vous voudrez donc bien exhorter les fidèles à venir en foule, le 31 courant, adorer le saint Sacrement; que vous exposerez dans les églises et chapelles du diocèse, pendant le nombre d'heures que vous jugerez convenable, soit dans

(1) Mgr l'archevêque de Montréal a été l'un des signataires de cette demande.